

**L**e mouvement de territorialisation des politiques publiques est désormais concrètement engagé. Il répond à une attente forte des populations et des acteurs locaux concernant une plus grande réactivité et une meilleure contextualisation dans le déploiement des orientations et la mise en œuvre des programmes.

Ce mouvement touche naturellement les politiques du logement et du foncier. Ainsi, et au côté d'autres exemples, la Région Rhône-Alpes a décidé récemment de territorialiser une partie importante de ses politiques du logement et du foncier. La délibération prise le 19 mai dernier précise que cette politique « s'inscrit dans le cadre d'un développement durable des territoires dont les enjeux portent à la fois sur l'amélioration environnementale des projets, le développement de la justice sociale, l'efficacité économique et l'amélioration de la participation des habitants. »

La mise en œuvre de la territorialisation de l'action régionale en matière d'habitat et de foncier cherche à accroître la production de logements sociaux et s'appuie fortement sur les différents programmes locaux de l'habitat (PLH).

Plus de 40 PLH en Rhône-Alpes sont actuellement approuvés, en cours d'étude ou envisagés et permettent d'entrevoir un réel effort des pouvoirs publics en faveur d'une amélioration de l'offre de logements accessibles.

Au-delà de cet axe central, la plupart des PLH envisage également la mise en place

d'un observatoire de l'habitat ou d'un pôle de services aux locataires et aux propriétaires, une action foncière vigoureuse, le soutien aux copropriétés fragilisées, l'accompagnement de la gestion en continu du patrimoine HLM, le renouvellement urbain, la promotion de l'accès au parc locatif privé, le développement de l'offre de logements pour les jeunes et les étudiants, la réponse aux besoins liés au vieillissement des populations, enfin l'accueil des gens du voyage.

Les PLH représentent donc un outil privilégié de la territorialisation des politiques publiques de l'habitat et du foncier, et ce, avec d'autant plus d'efficacité qu'ils se construisent en lien avec des contrats territoriaux (contrats de ville, contrat d'agglomération) et certaines autres politiques territorialisées comme celle de l'emploi ou de la formation.

Souhaitons que cette démarche apporte plus de force et de cohérence à l'action publique dans la proximité, tant les besoins sont grands dans tous les territoires.

Philippe DHENEIN  
Directeur Général Adjoint  
du Conseil Régional Rhône-Alpes

Nicolas MILLET  
Directeur des Politiques Territoriales  
du Conseil Régional Rhône-Alpes

